

# Évacuation de la ZAD du Mormont le 30 mars 2021

## Rapport du groupe d'observateurs-trice indépendant-e-s au Conseil d'État

### 1. Contexte

1.1 Le 29 mars 2021, sur requête le Tribunal d'arrondissement de La Côte a donné à la police cantonale vaudoise l'ordre de procéder à l'évacuation forcée de l'association « Les orchidées du Mormont » et ses membres ainsi que de toute personne occupant les parcelles 499, 505, 506, 509 et 510 de la commune de La Sarraz, communément désignées comme « zone à défendre » ou « ZAD » de la colline du Mormont. Cette décision faisait suite à une décision 24 février 2021 du même tribunal d'évacuer ces parcelles, exécutoire depuis le 9 mars 2021.

En vue de cette évacuation, fixée au 30 mars 2021, Béatrice MÉTRAUX, cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité a demandé au nom du Conseil d'Etat à trois personnes, soit les soussigné-e-s Christine JUNOD, Philippe BIÉLER et Jean-Pierre RESTELLINI, d'être présentes sur site au titre d'observatrice et observateurs indépendant-e-s. Nous n'avions pas d'expérience antérieure de collaboration commune.

1.2 La veille de l'évacuation, les membres du groupe d'observation ont participé par visioconférence à une séance d'information et de coordination avec Béatrice MÉTRAUX et Jean-Christophe SAUTEREL, commissaire principal, directeur communication et relations avec les citoyens de la police cantonale vaudoise. Aucun mandat particulier ne nous a été confié. Il nous a simplement été demandé de nous comporter de manière neutre, impartiale et sans ingérence. Il nous a été précisé que nous pourrions nous déplacer sans autres limites que celles dictées par notre sécurité personnelle. L'un d'entre nous a relevé que trois personnes, c'était peu pour l'étendue à couvrir.

1.3 Le 30 mars 2021, dès 06h45, les membres du groupe d'observation ont rejoint le dispositif mis en place à La Sarraz. Un gilet blanc marqué « observateur » nous a été remis afin d'être identifiables sur le terrain. Trois policiers du service de protection rapprochée, chargés de veiller à notre sécurité, nous ont accompagnés tout au long de la journée, sans entraver la bonne exécution de notre mission et nous communiquant de informations sur l'évolution de la situation là où nous n'étions pas.

1.4 Le 31 mars 2021, le Conseil d'Etat a souhaité, par la voix de Béatrice MÉTRAUX, avoir un retour de cette expérience, sous forme d'un rapport n'ayant pas besoin d'être volumineux, cela pour le 19 avril 2021.

1.5 Les membres du groupe d'observation ont renoncé à toute indemnité.

## 2. Observations

### 2.1 En liminaire

2.1.1 Nous avons suivi les opérations d'évacuation de la journée du 30 mars 2021, de leur début aux environ de 07h30, jusqu'à la fin de l'évacuation du dernier groupe de zadistes occupant le toit de la maison située au centre de la zone, vers 19h30.

2.1.2 Nous nous sommes répartis et déplacés librement dans la vaste zone concernée par l'intervention. L'un d'entre nous l'a ainsi suivie depuis l'accès côté Éclépens, tandis que les deux autres l'on fait à partir de La Sarraz. Cela a élargi le champ des observations possibles, mais notre nombre n'a pas permis d'assurer une présence systématique et permanente à chaque point ou moment d'engagement.

2.1.3 Nous avons eu l'occasion d'avoir des échanges avec des personnes présentes à un titre ou un autre.

Du côté police, nos interlocuteurs-trices connaissaient notre rôle, même si le degré de confiance à nous accorder a pu s'avérer variable : nous avons ainsi eu le supérieur interdisant à une médecin de la police de répondre à une question, au motif qu'il n'y avait pas à nous répondre ; le policier nous renvoyant à sa hiérarchie pour toute information et le-la policière donnant sans autre réponse.

Mention particulière pour nos « gardes du corps » avec lesquels nous avons pu dialoguer sans réserve et qui, outre qu'ils étaient sympathiques, ont su se montrer discrets et efficaces.

Du côté zadiste, et, parfois à un-e journaliste, il nous a fallu expliquer notre rôle, et il a été apprécié sans défiance. Ainsi un zadiste « contact police », ne parvenant pas à capter l'attention d'un interlocuteur policier s'est-il adressé à un observateur qui a pu utilement l'orienter. Un autre, lors d'une opération d'évacuation par nacelle d'une femme nue, s'est-il inquiété auprès de l'un de nous de ce qu'une policière soit présente, ce qui a été répercuté.

### 2.2 Appréciation globale

2.2.1 Sur la base des informations données au groupe d'observation, l'intervention des forces de police a été préparée avec rigueur, incluant les scénarii les plus défavorables, et engageant d'importants moyens en personnel et matériel.

Au niveau de l'exécution, là où nous nous sommes trouvés sur le terrain, nous avons constaté que, dans l'ensemble, les choses se sont bien passées. En particulier il n'y a eu aucun accident grave à déplorer. Les deux parties y ont contribué.

2.2.2 La police a été très professionnelle, au niveau de l'encadrement comme de la troupe. Bien préparée, elle a su doser ses interventions. Les policiers donnaient vraiment l'impression de ne pas vouloir du tout précipiter les choses, malgré la chaleur torride sous leur équipement

anti-émeute. Ils ont la plupart du temps fait preuve de finesse, de bienveillance globale, de respect et d'un grand calme, même dans les quelques épisodes où l'un-e ou l'autre d'entre nous les a vus faire usage de la force. Ce recours nous est apparu proportionné, sous réserve du point 2.3.4 ci-après.

La police a scrupuleusement respecté les effets personnels que les zadistes voulaient emmener avec eux, sous réserve du point 2.3.3 ci-après.

2.2.3 De leur côté, les zadistes ont fait preuve en général d'une maturité rare dans ce genre de situation. Affichant une conviction sans faille dans le bien-fondé de leur cause, ils-elles ont opposé une résistance déterminée, mais la plupart du temps pacifique, à part les jets de projectiles avant l'assaut des deux barricades principales. Bien préparé-e-s eux-elles aussi, bien conseillé-e-s par ce que l'une d'entre eux-elles a qualifié de « our legal team », ils-elles étaient dans l'ensemble détendu-e-s, bien que tristes et en colère.

2.2.4 Un rôle positif a été joué par celles et ceux désigné-e-s comme « contacts police », la communication entre police et zadistes ayant été intelligente, même si les premiers contacts nous ont paru laborieux. De même est-il arrivé à quelques reprises que les « contacts polices » se plaignent à l'un-e d'entre nous de ne pas trouver le contact avec la police. Nous avons alors pu faciliter la mise en contact.

Il y a lieu de relever l'attitude particulièrement adéquate du major OVAERT avec lequel une bonne relation a semblé s'établir en fin de matinée. Avant l'attaque de la barricade à l'entrée principale de la ZAD du côté de La Sarraz, ayant enlevé son casque, il a ainsi clairement averti un « contact police » du fait que la police riposterait avec des gaz et des balles caoutchouc si des projectiles étaient lancés. Le « contact police » a répercuté le message à ses camarades de l'autre côté de la barricade, leur demandant de le passer plus loin.

2.2.5 Par ailleurs, nous avons pu voir que la presse accréditée le jour même – l'accréditation étant in casu un choix de l'autorité – disposait d'une grande liberté d'action pour faire son travail, qu'il s'agisse de prises de vue ou d'interviews. Le fait que l'accréditation se faisait à la salle du casino à La Sarraz, relativement éloignée de la ZAD a posé un problème inattendu aux journalistes ayant passé la nuit précédant l'intervention avec les zadistes.

## 2.3 Quelques bémols

2.3.1 La police avait prévu de diffuser des messages de sommation en 4 langues (français, anglais, allemand et espagnol). C'était en soi une bonne idée. Mais nous y avons vu à l'usage plusieurs défauts :

- La technique n'a pas ou mal fonctionné, si bien que les messages étaient peu audibles, voire inaudibles ! Ils étaient largement couverts par les chants et manifestations sonores des zadistes. Parfois même, la voix d'un seul d'entre eux suffisait à dominer la communication de la police. Ainsi un sympathisant a crié : « On n'entend pas vos paroles », un autre, ironique : « Je gueule plus fort que ton mégaphone ! ». Un officier de la police de

proximité s'est bel et bien essayé à lire lui-même le message au mégaphone, mais il était si nerveux que cela n'a manifestement pas « passé ».

- Sur le terrain, ces messages préenregistrés et diffusés techniquement nous ont paru inadaptés à la situation. De fait trop longs, ils ne collaient pas avec ce qui était en train de se passer.

- Alors que l'arrivée des forces de l'ordre et des engins réquisitionnés était déjà très impressionnante en soi, ces messages finalement portés par des policiers en tenue anti-émeute, sans visage, ont fini de donner une image très déshumanisée de l'intervention. Nous nous demandons si un officier de police n'aurait pas dû d'emblée aller au-devant des zadistes, leur parler directement et à visage découvert avec un haut-parleur puissant, et être clairement identifié comme leur interlocuteur.

2.3.2 La logistique du ravitaillement en eau et nourriture s'est avérée défailante, ce qui avec la température supérieure à 20°C atteinte dans la journée, aurait pu avoir des conséquences fâcheuses sur l'état d'esprit des policiers dans leurs lourdes tenues d'intervention. Cela n'a heureusement pas été le cas.

2.3.3 Sur le chemin menant à la première barricade du côté de La Sarraz, les zadistes avaient disposé une myriade de figurines en terre cuite d'une dizaine de centimètres, fruit de leur activité. La chose était certainement connue de la police, qui avait pu l'observer ne serait-ce qu'avec son drone. On peut dès lors regretter qu'elle n'ait pas eu le réflexe de laisser aux sympathisants présents un bref moment pour les débarrasser, plutôt que de les écraser avec le véhicule lame.

2.3.4 Lors de l'évacuation de la baraque hôpital des zadistes, il n'apparaît pas que le caractère particulier du lieu et de ses occupants – dont deux médecins avec lesquels deux membres du groupe d'observation ont eu l'occasion de s'entretenir peu auparavant – ait fait l'objet d'une distinction par rapport aux autres lieux. Il est paru surprenant qu'il n'ait pas été évacué en dernier, que les soignants présents aient fait l'objet des mêmes mesures d'appréhension et de contention que les autres occupants de la ZAD et qu'il n'y ait pas eu de membre du personnel médical du dispositif d'intervention identifiable, afin de parer à toute éventualité inhérente à ce lieu, par ex. appréciation de la capacité d'un éventuel malade ou blessé sur place à suivre ou non la police.

2.3.5 Les policiers ne portaient pas de matricule ou signe distinctif visible permettant leur identification en cas de problème, les stickers de groupes placés à l'arrière du casque n'étant pas visibles de face.

Par ailleurs, les membres du personnel médical faisant partie des forces d'intervention ne se distinguaient pas aisément du reste des intervenant-e-s, là encore les mentions « médecin » ou « ambulanciers » n'apparaissant de manière visible que dans le dos de la tenue anti-émeute. Cela est de nature à créer des confusions (à qui a-t-on affaire ? sont-ils-elles des policier-ières ou des soignant-e-s) lors des phases d'intervention.

### 3. Pour conclure

Nous tenons à remercier le Conseil d'Etat de nous avoir confié cette tâche. Nous avons tous trois estimé que notre présence avait été une bonne chose, et qu'en toute modestie, elle avait peut-être contribué à mettre çà et là quelque huile dans les rouages.

Avec notre gilet blanc, nous pouvions clairement être identifiés. Toutefois et idéalement, peut-être notre intervention aurait-elle pu être encore davantage utile si elle avait au préalable été annoncée clairement aux zadistes et à la presse et si nous avions pu être plus nombreux.

Christine JUNOD, Philippe BIÉLER, Jean-Pierre RESTELLINI  
Le 15 avril 2021